

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°708 - ÉDITION DU 15 NOVEMBRE 2024



## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire & Elective du 22/11/2024
- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Fair-play & Éthique

### Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF



Vendredi 22 novembre 2024  
à 19h30

La commission CDIF en collaboration avec la CDA, organise une formation  
**"ARBITRE OCCASIONNEL"**

Le mardi 19 novembre 2024 à 19h00  
au DVOF



### Devenez arbitre !



**Octobre rose** : le DVOF a remis un chèque au Comité du Val-d'Oise de la Ligue contre le cancer

PERMANENCE WEEK END  
ELU(E) du COMITE

Hicham EL FAKRI



01 34 08 11 28

## TOP SCORER 95

DECouvrez LE CLASSEMENT DES MEILLEURS BUTEURS !



TOP SCORER 95 - Du 15/11/2024



La classe arbitrage à la Détection U13G : 2ème tour Concours Départemental INF Clairefontaine



Crédit Mutuel

val d'oise  
le département

EKISPORT

COMITE NATIONAL  
OLYMPIQUE ET SPORTIF  
FRANCAIS  
CDOS  
VAL-D'OISE

Gourman Dit  
RÉCEPTION

CMC  
TROPHEES  
PARIS - SAINT-GERMAIN

  
Terre de jeu & d'équilibre



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE DU DVOF

**VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 - 19H30**

*Salle de réception « Gourman'Dit » - 20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France*

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

### Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

- Allocution du Président M. Claude Delforge
- Paroles aux invités
- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Présentation des candidats pour l'élection du poste vacant du Comité de Direction du DVOF

Rappel : **1 poste à pourvoir** pour poursuivre le mandat jusqu'en 2028

- 1 membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF ;

**Vote** pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 1<sup>er</sup> Tour

*Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.*

Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 2<sup>ème</sup> Tour si nécessaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 29 JUIN 2024

**Vote**

- Approbation du rapport d'activités saison 2023/2024

**Vote**

- Présentation du rapport financier saison 2023/2024
- Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (Rapporteur : M. Blot)

- Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2024

**Vote**

- Création de la réserve « Fonds de solidarité Clubs » et transfert de 150ke de la réserve « travaux » vers cette nouvelle réserve

**Vote**

- Affectation du résultat 250k€ sur la « réserve solidarité Clubs » et 90782€ vers la ligne « Autres Réserves »

**Vote**

- Présentation du Budget Prévisionnel 2024/2025

**Vote**

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant pour 6 ans (2024-2030)

**Vote**

- Informations Diverses et Questions Clubs (si réception)
- Remise des médailles dites « Bénévole du Mois » 2024
- Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

### Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective





# STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Faugeron- Bailliez- Budet- Letellier- Boisdenghien

Assistent : MM J. Garcia Dantas (Comité) – S. Branchu (Administratif)

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

## ÉVOCACTION

### REPRISE DU DOSSIER FC JOUY LE MOUTIER

Match n° 28351894 du 20/10/2024 SENIORS D1 SFC CHAMPAGNE 95 / FC JOUY LE MOUTIER

A la suite à une erreur administrative (oubli d'infliger un match de suspension au joueur concerné), la Commission donne un match de suspension ferme date d'effet le 18/11/2024 au joueur M. Yaya D. licence 2545478212 du Club de SFC CHAMPAGNE.

**AMENDE : 100€ au club de SFC CHAMPAGNE 95 pour participation à une rencontre d'un joueur suspendu**

### REPRISE DES DOSSIERS US PERSAN et FC GOUSSAINVILLE / CHAMPAGNE SFC

À la suite des réclamations de l'US PERSAN et du FC GOUSSAINVILLE, la Commission demande au secrétariat d'interroger le SFC CHAMPAGNE sur la qualification et la participation du joueur **M. Amine K. licence 2543822270**, aux matchs cités ci-dessous. Motif de l'évocation par la commission - **acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements**

- 28351940 du 22/09/2024 SENIORS D1 CHAMPAGNE SFC 1 / PERSAN US 1

- 28351945 du 06/10/2024 SENIORS D1 COSMO TAVERNY / CHAMPAGNE SFC 95





- 28351943 du 13/10/2024 SENIORS D1 GOUSSAINVILLE FC 1 / CHAMPAGNE SFC 95 1

**Réponse impérative avant le 25/11/2024 12h à adresser par courrier électronique au secrétariat du district.**

### MCA FC

Match n° 28426629 du 03/11/2024 CDM D1 ES HERBLAY 5 / MCA FC 5

Demande d'évocation de la part de MCF FC au motif que le joueur **Rui R. G.**, licence n° 2544526415 a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était susceptible d'être suspendu.

La Commission met le dossier en délibéré

## RÉSERVE/RÉCLAMATION

### FC DOMONT

Match n° 28893929 du 03/11/2024 CDM D2 ; ARGENTEUIL FRANCO PORT 6 / DOMONT FC 5

Réclamation de la part du FC Domont au motif que le joueur **Tony.D licence n°2544125967** est susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain

La Commission dit réclamation recevable sur la forme mais non fondée, le joueur cité ci-dessus n'a pas participé au match précédent avec l'équipe supérieure. Pour information, le joueur avec qui la confusion était possible à la lecture de la feuille de match sur l'intranet de la LPIFF était **Tony.D licence n°2308121751**.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ à la charge de FC DOMONT**

### FC MONTMAGNY

Match n° 28885891 du 09/11/2024 U14 D4 Poule B USM BRUYERES BERNES 21 / MONTMAGNY FC 23

Réclamation de MONTMAGNY FC du 9 novembre 2024 au motif que plus d'un joueur muté hors période de l'équipe de l'USM BRUYERES BERNES 21, sont inscrits sur la feuille de match.

La réclamation doit être nominale et citer tous les protagonistes comme le dit l'article 30bis du règlement sportif du DVOF « Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 des Règlements Généraux de la FFF. »

La commission dit Résultat acquis sur le terrain

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ à la charge de MONTMAGNY FC**

### BEZONS FUTSAL CLUB

Match n° 28913849 du 10/11/2024 Futsal D2 poule A BEZONS FUTSAL CLUB 2 / PIERRELAYE FC 2

Réserve d'avant match de BEZONS FUTSAL CLUB au motif que les joueurs cités de PIERRELAYE FC 2 auraient participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.





La Commission dit réclamation recevable et non fondée. Il y avait bien un jour d'écart entre les deux rencontres **28914026 PIERRELAYE FC 2 / COMBO le 8/11/2024 et BEZONS FUTSAL CLUB 2 / PIERRELAYE FC 2 le 10/11/2024.**

Rappel de l'article 151 des Règlements généraux de la FFF qui dispose en son premier alinéa que :

« 1. La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :- le même jour ;- au cours de deux jours consécutifs. Ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs : a) Les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer, Futnet), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique. »

Résultat acquis sur le terrain

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ à la charge de BEZONS FUTSAL CLUB**

ANIMATEUR DE SEANCE : JL FAUGERON

SECRETAIRE DE SEANCE : JF BUDET

*La prochaine réunion lundi 18 novembre 2024 à 14h.*





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

---

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy- Sénécal- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité).

Excusé : M. Truffot.

---

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

## RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

## ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





## COURRIERS DES CLUBS

### **MONTMORENCY FC**

Courriel du 08/11/2024

ANCIENS D2 Poule B

ANCIENS D3 Poule B

VETERANS +45 ans POULE C

Toutes les rencontres à domicile des équipes ci-dessus se joueront à 10H15 toute la saison 2024/2025.

Accord de la COC

### **BEAUCHAMP AS**

Courriel du 12/11/2024

U16 D D3 Poule B

Toutes les rencontres à domicile de l'équipe U16 D3 Poule B se joueront à 13H30 toute la saison 2024/2025.

Accord de la COC

## REMERCIEMENTS ARBITRE

- FLAHAUT BIDEZ Charlotte
- AIT ALI OBRAHIM Boubkar

## PREMIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### **CORMEILLAIS ACS**

Vétérans +55 ans Poule B

Match n° 28430650 du 03/11/2024

CORMEILLAIS ACS 41 / GARGES FCM 40

### **MARCOUVILLE CITY**

U18 D3 Poule B

Match n° 28947563 du 03/11/2024

MARCOUVILLE CITY CP 21 / ARNOUVILLE FAS 21

### **HERBLAY ES**

U16 D3 Poule D

Match n° 28946304 du 03/11/2024

HERBLAY ES 22 / COSMO TAVERNY 22

## DEUXIEME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### **VAUREAL FCM**

Anciens D4 Poule B

Match n° 28425830 du 03/11/2024

VAUREAL FCM 2 / FCPL 95 2

### **ARGENTEUIL FC**

U16 D3 Poule A

Match n° 28945268 du 20/10/2024

ARGENTEUIL FC 23 / GOUSSAINVILLE FC 23



**MARCOUVILLE CITY**

U16 D3 Poule D

Match n° 28946299 du 20/10/2024

MARCOUVILLE CITY 21 / ENT ROISSY THILLAY 23

**ADAMOIS OL**

U14 D4 Poule E

Match n° 28943928 du 05/10/2024

ADAMOIS OL 22 / MERY MERIEL FC 22

**CONFIRMATION DE RESULTAT****SAINT LEU FC**

U124 D2 Poule A

Match n° 28941790 du 05/10/2024

FOSES FU 21 / SAINT LEU 95 FC 22

FOSES FU 21                    Opt    1but

SAINT LEU 95 FC 22        3pts    7but

**MAGNY EN VEXIN FC**

U16 D3 Poule B

Match n° 29594675 du 03/11/2024

MAGNY EN VEXIN FC / BEZONS

BEZONS                        Opt    3but

MAGNY EN VEXIN        3pts    4but

**VIARMES ASNIERES OL**

Critérium +55 ans Poule A

Match n°28430504 du 06/10/2024

OVA VIARMES ASNIERES / ERAGNY FC 41

ERAGNY FC 41                Opts    1but

OVA VIARMES ASNIERES    3pts    2but

**SAINT PRIX ES**

Anciens D3 Poule B

Match n°28897910 du 10/11/2024

SAINT PRIX ES 32 / BEAUCHAMP AS 31

BEAUCHAMP AS 31        Opts    2but

SAINT PRIX ES 32        3pts    3but

**DEMANDES FOOTCLUBS****ENT. VALLEE DU SAUSSERON ES FLYNET**

CDM D2

Match n°28893937 du 24/11/2024

ENT VALLEE DU SAUSSERON ES FLYNET 5 / PUISEUX LOUVRES 95 5

Match à jouer le 27/11/2024

Motif : doublon de match sur notre terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





## MATCHES À REJOUER DATES

### **PUISEUX LOUVRES FC**

Seniors D3 Poule B

Match n°28352918 du 03/11/2024

PUISEUX LOUVRES FC / MENU COURT AS

Match à rejouer le 22/12/2024

Motif : match arrêté par monsieur l'arbitre

Matches à rejouer avec 3 arbitres officiels à la charge de PUISEUX LOUVRES

## MATCHES À JOUER DATES

### **SURVILLIERS AVENIRS**

U14 D4 Poule F

Match n°28944203 du 09/11/2024

SURVILLIERS AVENIR 21 / GONESSE RC 23

Match à jouer le 23/11/2024

Motif : Arrêté municipal

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

### **SURVILLIERS AVENIR**

Anciens D4 Poule A

Match n°28898389 du 10/11/2024

SURVILLIERS AVENIR 31 / DEUIL ENGHEN FC 32

Match à jouer le 05/01/2025

Motif : Arrêté municipal

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

### **PORT.PERSAN**

Anciens D1

Match n°28424717

PORTUGAIS PERSAN ASC 31 / FRANCONVILLE FC 31

Match à jouer le 05/01/2025

Motif : 2 matches programmés à la même heure sur le même terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

### **CHAMPAGNE SFC**

CDM 1

Match n°28426633 du 10/11/2024

CHAMPAGNE 95 SFC 5 / MACCABI SARCELLES 5

Match à jouer le 12/01/2025

Merci de refaire la demande de 3 arbitres pour ce match

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





## PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

### CORMEILLAIS ACS

Seniors Féminines D1

Match n°29685893 du 09/11/2024

CORMEILLAIS ACS 1 / OSNY FC 1

CORMEILLAIS ACS 1 Amende €30

CORMEILLAIS ACS 1 -1pt 0 but

OSNY FC 1 3pts 5but

## MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS

Article 11.2.1 du RS du DVOF

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent Règlement, les sanctions suivantes sont appliquées :

Pour la 1ère saison d'infraction : retrait de 4 points par obligation non respectée au classement de l'équipe Senior du club qui entraîne les obligations, et interdiction d'accèsion de ladite équipe Senior.

### ARNOUVILLE FAS 21

SENIORS D3 Poule A

Retrait de 4 points

### MENUCOURT 21

SENIORS Poule B

Retrait de 4 points

Secrétaire de Séance  
M. Sénécal

Président de Séance  
Podan-Mavounzy





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF





TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM  
U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn  
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn  
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable  
N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match  
dans les « réserves d'avant match »

COURRIERS DES CLUBS

**DOMONT FC1**

Footclub du 07/11/24

Senior F, Poule A

Journée 3; match 29748760 ; du 08/11/24 ; Ent BEAUMONT-MOURS 1 contre DOMONT FC 1

Nouvelle date : 20/11/2024

*PERSAN US 1*

*Mail du 08/11/24*

*U15F, Poule A*

*Journée 1; match 29748599 ; du 09/11/24 ; GROSLAY FC 1 contre PERSAN US 03 1*

*Pris en compte de votre forfait avisé*

RENCONTRES REPORTÉES

**15/11/24**

**SENIORS F**

CHAMPAGNES SFC 1 – GAFEPB 1

Match n°29748783 du 04/10/24

Accord des 2 équipes

**20/11/24**

**SENIORS F, Poule A**

Ent BEAUMONT-MOURS 1 contre DOMONT FC 1

Report du match n°29748760 du 22/11/24

Accord des 2 équipes,

**29/11/24**

**Séniors F à 8 Groupe B**

MAGNY EN VEXIN FC 1 / GAFEPB 1

Match n°29748784 du 11/10/24

Accord des 2 clubs

**30/11/24**

**U15F Groupe A**

PERSAN US 03 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

Match n°29748603 du 12/10/24

Accord des 2 clubs





**FORFAITS AVISES**

**U15F – poule A**

GROSLAY FC 1 – PERSAN US 03 1

Match n° 29748599 du 09/11/2024

**APPEL A FMI et FEUILLES DE MATCHS**

**FMI**

Les informations concernant la « non-utilisation de la FMI » indiquent un état de fait aux clubs, elles seront gérées par la commission compétente

**Ent ACS BELLOY-St MARTIN-OVA 1**

seniors F poule A

Match n°29748757 du 11/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

**MERY-MERIEL FC 2**

seniors F poule B

Match n°29748782 du 04/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement





# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Maillet (Président) – Lutz - El Fakri (Comité de Direction) - Mme Cyprien

Absents excusés : Mme Lutz - M.Budet

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### *APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.  
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.





## APPEL A CANDIDATURE COUPE COMITE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COMITE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 08 MAI 2025

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis au minimum de :

- 6 vestiaires + 2 vestiaires arbitres
  - 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.

## APPEL A CANDIDATURE COUPE DU VAL D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 07 et 08 JUIN 2025

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis de :

- 10 vestiaires + 3 vestiaires arbitres
  - 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours

**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

**ATTENTION****HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
-Seniors	15H00
-CDM	09H45
-Anciens	09H45
-Féminines U15F U18F	15H00
-SENIORS	15H00

**INDEMNITÉS D'ARBITRAGE**

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

**RAPPEL**

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





## DEMANDE DE CANDIDATURE

Par son mail du 29 octobre 2024, le club de SAINT BRICE FC pose sa candidature pour l'organisation des Coupes du Val d'Oise qui se dérouleront les 7 et 8 juin 2025.

Par son mail du 16 octobre 2024 le club AS ORVILLOISE pose sa candidature pour l'organisation de la coupe du comité qui se déroulera le 8 mai 2025

## COUPE DU VAL D'OISE U18

### **Rencontre MENU COURT AS 21 / SAINT PRIX ES 21**

La rencontre se déroulera le 12/01/2025 sur les installations de Menucourt

## COUPE DU COMITE ANCIENS

1/8 de finale (7 rencontres car 15 équipes en lice)

22 décembre 2024 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	MERY MERIEL FC 33	MERY MERIEL FC 32
2	GONESSE RC 2	GOUSSAINVILLE FC 2
3	BEAUCHAMP AS 2	MENU COURT 2
4	GROSLAY FC 2	MONTMAGNY FC 2
5	PERSAN PORTUGAIS ACS 2	ADAMOIS OL 2
6	VAUREAL FCM 3	EZANVILLE ECOUEN US 2
7	MONTMORENCY FC 2	FRANCONVILLE FC 2

Exempt : JOUY LE MOUTIER FC 2



**COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - +55 –  
1/8<sup>ème</sup> DE FINALE**

17 novembre 2024 A 9H45

MATCH	CLUB	CLUB
1	MAGNY US CANTON 10	FRANCONVILLE FC 10
2	ERAGNY FC 10	COSMO TAVERNY 10
3	ENT SANNOIS ST GRATIEN 10	ST LEU 95 FC 10
4	SAINT PRIX ES 10	OSNY FC 10
5	GROSLAY FC 10	MERY MERIEL FC 10
6	ES HERBLAY 10	CORMEILLAIS ACS 10
7	VIARMES ASNIERES OL 10	GAFEPB 10
8	EZANVILLE ECOUEN US 10	GARGES LES GONESSE FCM 10

GROSLAY FC 10

**Mail du 12/11/2024**

La rencontre GROSLAY FC10 contre MERY MERIEL FC10 Nouvelle installation : 952880101- GROSLAY- STADE SERGE CUKIER- SY- T5 – E7

**Mail du 11/11/202 ES HERBLAY**

La rencontre ES HERBLAY 10 contre CORMEILLAIS ACS10 Nouvelle installation : 953060102- HERBLAY SUR SEINE - STADE DES BEAUREGARDS 2- SY- T4 – E6

**Mail du 11/11/2024 ERAGNYFC10**

La rencontre ERAGNY FC10 contre COSMO TAVERNY 10 Nouvelle installation : 952180102- ERAGNY SUR OISE- PARC DES SPORTS LOUIS LARUE 2- SY- T4

**Rencontre Coupe du Val-d'Oise CM U15F Challenge Dupuis**

ADAMOIS OL 1 contre GROSLAY FC1 se déroulera à 11h accord des 2 clubs





## COUPE DU VAL D'OISE U14 - DEUXIEME TOUR

23 novembre 2024 A 16H00

MATCH	CLUB	CLUB
1	BONNEUIL ASC 95 1 ou BRUYERES BERNES USM 1	BEAUCHAMP AS 1
2	MONTIGNY FC 95 1	ST BRICE FC 1
3	CORMEILLAIS ACS 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
4	MAGNY US CANTON 1	VAUREAL FCM 1
5	PUISEUX LOUVRES 95 1	ECOUEEN FC 1
6	VIARMES ASNIERES OL 1	ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
7	MENUCOURT AS 1	GAFEPB 1
8	HERBLAY ES 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
9	ERMONT ACADEMIE 1	DEUIL ENGHEN FC 1
10	ADAMOIS OL 1	MONTMAGNY FC 1
11	FRETTOISE ES 1	BEZONS USO 1
12	MARLY LA VILLE ES 1	GONESSE RC 1
13	ERMONT AS 1	OSNY FC 1
14	FRANCONVILLE FC 1	PERSAN US 1
15	SURVILLIERS AVENIR 1	ARGENTEUIL FC 1

**EXEMPT NEUVILLE SUR OISE AS1**

La rencontre MONTIGNY FC 95 1- ST BRICE F.C. 1 se déroulera à 14h30 accord des 2 clubs





## COUPE DU COMITE U14 - DEUXIEME TOUR

23 novembre 2024 A 16H00

MATCH	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS 4	CERGY PONTOISE FC 2
2	VAUREAL FCM 2	CORMEILLAIS ACS 2
3	ST BRICE FC 3	ERMONT AS 3
4	HERBLAY ES 2	CERGY PONTOISE FC 4
5	DEUIL ENGHIEU FC 3	GARGES LES GONESSE FCM 2
6	CERGY PONTOISE FC 3	FRANCONVILLE FC 2
7	PERSAN US 3	GONESSE RC 3
8	ARGENTEUIL FC 2 ou SARCELLES AAS 3	ST OUEN L'AUMONE AS 2
9	GOUSSAINVILLE FC 3	CERGY PONTOISE FC 5
10	ARGENTEUIL FC 3	SOISY ANDILLY MARGENCY 2
11	GOUSSAINVILLE FC 2	MENUCOURT AS 2 ou ST BRICE FC 4
12	PONTOISIENNE JS 2	DEUIL ENGHIEU FC 2
13	ECOUEU FC 4	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 2
14	ARGENTEUIL RC 3	ERMONT AS 2
15	BEZONS USO 2	ST BRICE FC 2
16	VILLIERS LE BEL FC 2	ARGENTEUIL RC 2
17	ST OUEN L'AUMONE AS 2	ERMONT ACL 2

**Rencontre RC ARGENTEUIL contre ERMONT AS2**

Nouvelle installation : 950180601- ARGENTEUIL- STADE DU COUDRAY 1- SY- T4 – E5





## COUPE DU VAL D'OISE - U16 - TOUR DE CADRAGE

22 janvier 2025 A 13H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	VILLIERS LE BEL FC 1	ADAMOIS OL 1
2	MARCOUVILLE CITY CP 1	SAINT LEU 95 FC 1
3	FRANCONVILLE FC 1	OSNY FC 1
4	GOUSSAINVILLE FC 1	ÉCOUEN FC 1
5	MONTMORENCY FC 1	SAINT PRIX ES 1
6	ARGENTEUIL RC 1	SAINT OUEN L'AUMONE AS 1
7	ENT. ROISSY THILLAY 1	SAINT BRICE FC 1

**Exempt : ERMONT AS 1**

La rencontre MONTMORENCY FC1 contre SAINT PRIX ES 1 se déroulera le 18/12/2024 à 19h accord des 2 clubs

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos  
MM. Doucara – Joseph – Le Nagard – Rabia

Assiste : M. Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Nicolle – Mme Escroignard (Comité) – M Sénécal

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]





## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **BEAUCHAMP AS : Mail du 05 11 24**

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour le critérium U12/U13

### **BEZONS USO : Mail du 07 11 24**

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

### **BEZONS USO : Mail du 10 11 24**

Pris note de la non-transmission des FMI du critérium U10/U11 du 09/11 vs ADAMOIS OL. Malheureusement il est impossible de récupérer des FMI si elles n'ont pas été transmises. Il est impératif de transmettre les FMI (avec un partage de connexion) dès les rencontres terminées afin d'éviter ces problèmes.

### **DOMONT FC : Mail du 06 11 24**

Pris note de votre demande concernant les plateaux. La commission vérifie et modifie le centre.



**EAUBONNE CSM : Mail du 12 11 24**

Pris note de votre déplacement à SARCELLES AAS pour le plateau U6/U7 du 09/11 sans pouvoir jouer.

**ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 05 11 24**

Pris note de l'absence avisée de votre club sur le centre du plateau U6/U7 du 09/11 à VAUREAL FCM

**ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 09 11 24**

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI à la suite d'un dysfonctionnement. La commission attend les feuilles de match papier

**ERMONT ACF : Mail du 09 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur le centre du plateau à CORMEILLAIS ACS.

**FRETTOISE ES : Mail du 10 11 24**

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI à la suite du dysfonctionnement des codes utilisateurs des éducateurs du clubs de l'ENTENTE SSG.

**HERBALY ES : Mail du 09 11 24**

Pris note de l'absence de la feuille de présence des joueurs U6/U7 du club de FRETTOISE ES. La commission vous demande de le noter dans FAL, DANS LA CASE « OBSERVATIONS » afin que celle-ci ne vous soit pas réclamée.

**MERY MERIEL FC : Mail du 11 11 24**

Pris note de l'inversion du résultat du match n° 29491130 – U10 Avenir du 09/11.

**MONTIGNY FC : Mail du 11 11 24**

Pris note de l'absence de l'équipe de MARCOUVILLE CITY CPA 3 sur la rencontre de critérium U10/U11 -série 3 du 09/11

**MONTMAGNY FC : Mail du 09 11 24**

Pris note des problèmes d'organisation du plateau U6/U7 rencontrés sur le site de GARGES FCM le 09/11

**NEUVILLE AS : Mail du 12 11 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence

**OSNY FC : Mail du 12 11 24**

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U12/U13. La commission transmet au secrétariat pour modification des calendriers

**OSNY FC : Mail du 12 11 24**

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur critérium U13 Avenir à DEUIL ENGHIEU FC le 16/11

**ROISSY US : Mail du 07 11 24**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 du 09/11 à GONESSE RC

**SURVILLIERS AVENIR : Mail du 08 11 24**

Pris note de l'absence non avisée (hors délai) de vos joueurs sur le centre du plateau U6/U7 du 09/11 au THILLAY ESM

**SURVILLIERS AVENIR : Mail du 08 11 24**

Pris note de l'arrêté municipal de fermeture de vos installations les 9 & 10/11

**VEMARS ST WITZ FC : Mail du 12 11 24**

Pris note de l'inversion du résultat du match U12/U13 du 09/11 contre VEMARS ST WIT FC

**VEXIN AS : Mail du 07 11 24**

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à l'ADAMOIS OL





**VIARMES ASNIERES OL : Mail du 08 11 24**

Pris note de votre demande de report de la rencontre U13 Avenir du 09/11 au COSMO TAVERNY. La commission ne peut reporter cette rencontre car plus de date de disponible. Par contre si vous pouvez jouer en semaine, la commission vous demande de lui transmettre la date et heure retenue.

## COUPE DU COMITÉ U12

1er Tour – SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Début de la jonglerie à 13h30  
Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :  
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)  
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 11 janvier 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés sur la messagerie officielle des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

### **RAPPEL**

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

### **Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification**

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2013)
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2014) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- Sont autorisées les joueuses U13F (2012).
- Les U13 (2012) ne sont pas autorisés à participer.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 2 Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.



# DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



<b>Centre 1</b> Eragny FC 1	<b>Centre 2</b> Beaumont-Mours ENT 2	<b>Centre 3</b> Arnouville FAS 1	<b>Centre 4</b> Franconville FC 3
Eragny FC 1	Beaumont-Mours ENT 2	Arnouville FAS 1	St Leu FC 2
Vauréal FCM 2	Courdimanche AS 1	Pontoisienne JS 1	Gonesse RC 2
Eaubonne CSM 1	Goussainville FC 1	St Prix ES 1	Franconville FC 3
Herblay ES 1	Bezons USO 2	St Ouen AS 1	Franconville FC 2
<b>Centre 5</b> St Brice FC 2	<b>Centre 6</b> Entente SSG 4	<b>Centre 7</b> Herblay ES 2	<b>Centre 8</b> St Prix ES 2
Pierrelaye FC 1	Bezons USO 3	Herblay ES 2	St Prix ES 2
Montsoul-Baillet Us 1	Persan US 1	Vexin AS 1	Fosses FU 2
St Brice FC 2	Entente SSG 4	Le Thillay ESM 1	Auvers-Ennery FC 1
St Brice FC 3	Entente SSG 1	Montmorency FC 2	Montigny FC 2
<b>Centre 9</b> Ecoeu FC 1	<b>Centre 10</b> RC Argenteuil 2	<b>Centre 11</b> Montmagny FC 2	<b>Centre 12</b> Adamois OL 1
St Brice FC 1	RC Argenteuil 2	Entente SSG 2	Ecoeu FC 2
St Brice FC 4	RC Argenteuil 3	Entente SSG 3	Ecoeu FC 3
Ecoeu FC 1	Adamois OL 2	Beaumont-Mours ENT 1	Adamois OL 1
Ecoeu FC 4	Deuil-Engien FC 2	Montmagny FC 2	Grosly FC 1
<b>Centre 13</b> Beauchamp AS 2	<b>Centre 14</b> Marly la Ville ES 1	<b>Centre 15</b> Cergy-Pontoise FC 2	<b>Centre 16</b> Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 2	Ermont AmS 1	Eragny FC 2	Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 1	Fosses FU 1	Ermont ACF 1	Marcouville City CPA 1
Persan US 2	Beauchamp AS 3	Cergy-Pontoise FC 2	Franconville FC 1
Eaubonne CSM 2	Marly la Ville ES 1	Cergy-Pontoise FC 3	
<b>Centre 17</b> Argenteuil FC 1	<b>Centre 18</b> Osny FC 2	<b>Centre 19</b> Cosmo Taverny 1	<b>Centre 20</b> Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 1	Osny FC 2	Cosmo Taverny 1	Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 4	Osny FC 1	Méry-Mériel FC 2	Jouy le Moutier FC 1
Montigny FC 1	Champagne SFC 2	Jouy le Moutier FC 2	Soisy AM FC 2
Ermont ACF 2	Magny en Vexin FC 1	Herblay ES 3	Survilliers AV 1
<b>Centre 21</b> Cormeillais ACS 2	<b>Centre 22</b> Vauréal FCM 1	<b>Centre 23</b> Grosly FC 2	<b>Centre 24</b> Roissy US 1
Magny en Vexin FC 2	Vauréal FCM 1	Cergy-Pontoise FC 4	Viarnes-Asnières OL 1
Montmorency FC 1	Garges FCM 1	Cergy-Pontoise FC 1	Roissy US 1
Cormeillais ACS 2	Pontoisienne JS 2	Grosly FC 2	Villiers le Bel FC 3
Cormeillais ACS 3	Méry-Mériel FC 1	Osny FC 3	Villiers le Bel FC 1
<b>Centre 25</b> Sarcelles AAS 1	<b>Centre 26</b> Villiers le Bel FC 2	<b>Centre 27</b> St Ouen AS 2	<b>Centre 28</b> Puiseux-Louvres FC 2
Cosmo Taverny 2	Villiers le Bel FC 2	Argenteuil FC 3	Arnouville FAS 2
Ezanville US 1	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Sarcelles AAS 4	Sarcelles AAS 2	St Ouen AS 2	Bezons USO 1
Sarcelles AAS 1	Sarcelles AAS 3	Goussainville FC 2	Deuil-Engien FC 1
<b>Centre 29</b> Garges FCM 2	<b>Centre 30</b> St Leu FC 1	<b>Centre 31</b> Champagne SFC 1	<b>Centre 32</b> Soisy AM FC 1
Montmagny FC 3	RC Argenteuil 1	Champagne SFC 1	Soisy AM FC 1
Montmagny FC 1	RC Argenteuil 4	Bouffémont AC 1	Soisy AM FC 3
Cormeillais ACS 1	Puiseux-Louvres FC 1	Marly la Ville ES 2	Vémars St Witz FC 1
Garges FCM 2	St Leu FC 1	Ermont AmS 2	Gonesse RC 1





## CONVOCAATION

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 à 18H45

Pour le club de **GARGES FCM**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

A la suite du plateau U6/U7 du 09/11

-----

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 à 19H15

Pour le club de **SARCELLES AAS**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

A la suite de la non-organisation du plateau U6/U7 du 09/11

-----

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 à 19H45

Pour le club de **MARCOUVILLE CITY CPA**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

Dépôt des documents dans FAL

## MATCH REPORTE AU 21 DECEMBRE 2024

CRITÉRIUM U10 AVENIR

ST BRICE FC vs SOISY AM FC : match n° 29491156.

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U12 AVENIR

**HERBLAY ES** : 1<sup>er</sup> appel de feuille match n° 29491500 du 09 11 24 – critérium U12 Avenir contre GARGES FCM

**ENTENTE SSG** : 1<sup>er</sup> appel de feuille match n° 29491499 du 09 11 24 – critérium U12 Avenir contre CERGY PONTOISE FC





## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### CRITÉRIUM U10/U11

**ARGENTEUIL RC 5 & 6** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29704034 & 29704063 du 09 11 24 – critérium U10/U11 contre AUVERS ENNERY FC 1 & 2

**MAGNY FC 1 – 2 & 3** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29708803 – 29708848 & 29708893 du 09 11 24 – critérium U10/U11 contre BEZONS USO 1 – 2 & 3

**ARGENTEUIL FC 2** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 29712955 du 09 11 24 – critérium U10/U11 contre COURDIMANCHE AS 2

**CORMEILLAIS ACS 4 & 4** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29713001 & 29713104 du 09 11 24 – critérium U10/U11 contre CERGY PONTOISE FC 5 & 6

**FRANCONVILLE FC 3 – 4 – 5 & 6** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29713292 – 29713393 - 29713438 & 29713483 du 09 11 24 – critérium U10/U11 contre DEUIL ENGHIEU FC 3 – 4 – 5 & 6

**ENTENTE SSG 5 & 6** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29713439 & 29713484 du 09 11 24 – critérium U10/U11 contre PONTOISENNE JS 3 & 4

**ECOUEU FC 3 – 4 & 5** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29713938 – 29713978 & 29713006 du 09 11 24 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 5 – 6 & 7

**ST BRICE F 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29713939 & 29713979 du 09 11 24 – critérium U10/U11 contre OSNY FC 3 & 4

### CRITÉRIUM U12/U13

**ENTENTE SSG 6** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 29716230 du 09 11 24 – critérium U12/U13 contre CERGY PONTOISE FC 6

**MAGNY FC 3** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 29716231 du 09 11 24 – critérium U12/U13 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

**GARGES FCM 2 & 3** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29718898 & 29719095 du 09 11 24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 4 & 5

**EAUBONNE CSM 1 - 2 – 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29741625 – 29741417 - 29741439 & 29741271 du 09 11 24 – critérium U12/U13 contre PERSAN US 1 – 2 – 3 & 4

**VAUREAL FCM 1 – 2 – 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29741627 – 29741419 - 29741391 & 29741273 du 09 11 24 – critérium U12/U13 contre MONTMAGNY FC 1 – 2 – 3 & 4

**ERMONT ACF 1 – 2 – 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29743611 – 29744185 - 29744243 & 29744271 du 09 11 24 – critérium U12/U13 contre PUISEUX LOUVRES FC 1 – 2 – 3 & 4

**SARCELLES AAS 4 & 5** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29744242 & 29744270 du 09 11 24 – critérium U12/U13 contre JOUY FC 3 & 4

**CERGY PONTOISE FC 2** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 29744964 du 09 11 24 – critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 2





**ARGENTEUIL FC 6 & 7** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 29744934 & 29744839 du 09 11 24 – critérium U12/U13 contre OSNYFC 3 & 4

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

### CRITÉRIUM U13 AVENIR

**GONESSE RC** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille match n° 29497083 du 12 10 24 – critérium U13 Avenir contre FRANCONVILLE FC

## AMENDES

**SURVILLIERS AVENIR** : Absence non excusée (hors délai) sur le plateau U8 niveau 2 du 09/11/24 – site au THILLAY ESM

**Amende : 50 €**

**SARCELLES AAS** : Absence non excusée en tant que club organisateur du centre du plateau U6/U7 du 09/11

**Amende : 100€**

**CORMEILLAIS ASC** : Non réception de la feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°2 à CORMEILLAIS ACS

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**COURDIMANCHE AS** : Non réception de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°2 à CORMEILLAIS ACS

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

**Amende : 52€**

**GARGES FCM** : Non réception de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°3 à ECOUEN FC

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

**Amende : 52€**

**US PERSAN 03** : Non réception de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°3 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

**Amende : 52€**

**MONTMORENCY FC** : Non réception de la feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°12 à MONTMORENCY FC

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**MONTSOULT BAILLET US** : Non réception de la feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°13 à MONTSOULT BAILLET US

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**FRANCONVILLE FC** : Non réception de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°13 à MONTSOULT BAILLET US

**Amende : 52€**





**BRUYERES BERNES USM** : Non réception de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°18 à VIARMES ASNIERES OL

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

**Amende : 52€**

**MONTMORENCY FC** : Non réception de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°9 à MONTMAGNY FC

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

**Amende : 52€**

**MARCOUVILLE CITY CPA** : Non réception de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à ST LEU 95 FC

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

**Amende : 52€**

**MARCOUVILLE CITY CPA** : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de votre équipe 3 sur matchs n° 29708890 – critérium U10/U11 du 09/11/24 à MONTIGNY FC 3

**Amende : 25€**

**MONTMORENCY FC 1** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 1 sur matchs n° 29708937 – critérium U10/U11 du 09/11/24 à BEAUCHAMP AS 4

**Amende : 15€**

**FRANCONVILLE FC 5** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 5 sur match n° 29744793 – critérium U12/U13 du 09/11/24 à CERGY PONTOISE FC 5

**Amende : 15€**

**VIARMES ASNIERES OL** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 29717093 – critérium U12/U13 du 09/11/24 à THILLAY ESM 1

**Amende : 15€**

*Prochaine Réunion Lundi 18 Novembre 2024*





# COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.  
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain





- En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

## FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

## FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match dans les « réserves d'avant match »

## RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

**Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.**

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

**En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV**

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 50€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

## PLATEAUX U7F ET U9F

### DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reportée le 08/02/2025)
PLATEAU 2 :	16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
PLATEAU 2 :	23 NOVEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ;
PLATEAU 3 :	14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
PLATEAU 4 :	1er FEVRIER 2025 -
PLATEAU 1 :	08 FEVRIER 2025 – U9F, Plateau remplaçant plateau 1
PLATEAU 5 :	06 MARS 2025 -
PLATEAU 6 :	05 AVRIL 2025 -
PLATEAU 7 :	17 MAI 2025 –



**PLATEAUX REPORTES****23/11/24****U9F****FRANCONVILLE FC****Plateau 2 du 16/11/2024 reporté le 23/11/2024, pour cause de centre challenge U11F sur les mêmes installations**Clubs concernés : **FRANCONVILLE FC, ERMONT AMS, TAVERNY COSMO, ESSG/FC SAM, St PRIX****COURRIERS DES CLUBS****DEUIL-ENGHIEN FC,**

Mail du 31 octobre 2024

Ce mail à été lu par le secrétariat le 4 novembre et est arrivé à la commission féminine le 12 novembre après 2 appels les 14/10/24 et 21/10/24

Il comporte la feuille de match à 8 remplie mais incomplète,

Compte tenu des dates : **maintien de l'amende de 52€** apparaissant dans le PV de la commission animation féminine du 05 novembre 2024.**Pour information** : feuille de match irrégulière, absence du numéro de match. (29748135) et absence du motif de la non-utilisation de la FMI devant apparaître au dos de la feuille de match dans les réserves d'avant match.

Le motif de la non-utilisation apparaissant dans ce mail, retrait de l'avertissement de la non-utilisation de la FMI

Enregistrement du résultat : 1 -11 pour Gonesse RC 1

Mail du 10 novembre 2024

Voir la réponse ci-dessus

**Ent ESSG/SOISY,**

Mail du 12 novembre 2024

Pris note de votre forfait avisé du plateau U7F à Fosses le 16 novembre 2024

**US PERSAN 03,**

Mail du 14 novembre 2024

Pris note de votre forfait avisé du plateau U9F à MERY6MERIEL FC le 16 novembre 2024

**MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX****ENT SSG-SOISY 2**

Footclub du 05/11/24

U13F Poule A

Journée 3 ; match 29746391 ; du 16/11/24 ; ENT SSG-SOISY 2 contre CERGY PONTOISE FC 1

Nouvelle date : 30/11/2024

Accord des clubs et de la commission féminine

**ST PRIX ES 1**

Footclub du 05/11/24

U13F Poule B

Journée 3 ; match 29746408 ; du 16/11/24 ; ST PRIX ES 1 contre HERBLAY ES 2

Nouvel horaire : 11h30

Accord des clubs et de la commission féminine





**RENCONTRES REPORTEES**

**09/11/24**

**U13F – Groupe B**

DEUIL ENGHIEU FC 1 / HERBLAY ES 2

Match n°29746401 du (05/10/24)

Reporté par la commission

**30/11/24**

**U11F – Groupe D**

GARGES FCM 1 / ENTENTE ESSG-FCSAM 2

Match n°29748137 du (12/10/24)

Reporté par la commission

**U13F – Groupe A**

ENT SSG-SOISY 2 contre CERGY PONTOISE FC 1

Journée 3 ; match 29746391 ; du (16/11/24)

Reporté par la commission

**21/12/24**

**U13F – AVENIR**

ST BRICE FC 1 / HERBLAY ES 1

Match n°29760866 du (19/10/24)

Reporté par la commission

**FORFAITS AVISES**

**U13F – AVENIR**

HERBLAY ES 1 – Ent ESSG/FCSAM 1

Match n°29760868 du 09/11/2024

**Ent ESSG/SOISY,**

Forfait avisé du plateau U7F à Fosses le 16 novembre 2024

**US PERSAN 03,**

Forfait avisé du plateau U9F à MERY-MERIEL FC le 16 novembre 2024

**APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

**U9F**

**Ent ESSG-SOISY FC**

Plateau U9F du 12/10/24

1<sup>er</sup> appel feuille de présence ERMONT AMS

2<sup>ème</sup> appel feuille de présence ERMONT AMS

**ERMONT AMS**

Plateau U9F du 12/10/24 à ESSG

1<sup>er</sup> appel feuille de présence





## **U11F**

### **GONESSE RC 1**

U11F Groupe C

Match n°29748139 du 09/11/24 contre Eragny FC

1er appel le 12/11/24

### **ARGENTEUIL FC 1**

U11F Groupe D

Match n°29748154 du 09/11/24 contre Ent Beaumont-Mours

1er appel le 12/11/24

## **U13F**

### **GARGES LES GONESSES FCM 1**

U13F Avenir

Match n°29760869 du 09/11/24 contre St Brice FC 1

1er appel le 12/11/24

### **DEUIL ENGHEN FC 1**

U13F poule B

Match reporté J1 n°29746401 du 09/11/24 contre HERBLAY ES 2

1er appel le 12/11/24

## **FMI**

Les informations concernant la « non-utilisation de la FMI » indiquent un état de fait aux clubs, elles seront gérées par la commission compétente

### **ERAGNY AS FC 1**

U11F poule C

Match n°29748136 du 12/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

### **ERMONT AMS 1**

U13F avenir

Match n°29760855 du 05/10/24

FMI : 1<sup>ère</sup> non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

### **GONESSE RC 1**

U13F avenir

Match n°29760856 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

### **ERAGNY AS FC 1**

U13F avenir

Match n°29760858 du 12/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

### **GARGES LES GONESSES FC 1**

U13F avenir

Match n°29760859 du 12/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement





**GONESSE RC 1**

U13F avenir

Match n°29760863 du 19/10/24

FMI : 2<sup>ème</sup> non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF

**Ent SSG/SOISY 2**

U13F poule A

Match n°29746386 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

**St OUEN L'AUMONE AS 1**

U13F poule A

Match n°29746387 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

**CORMEILLAIS ACS 1**

U13F poule A

Match n°29746388 du 12/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

**CERGY PONTOISE FC 1**

U13F poule A

Match n°29746390 du 12/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

**ADAMOIS OL 1**

U13F poule C

Match n°29746415 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

**GROSLAY FC 1**

U13F poule C

Match n°29746416 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

**FOSES FU 1**

U13F poule C

Match n°29746417 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

**MONTMORENCY FC 1**

U13F poule D

Match n°29746445 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

**TAVERNY COSMO 1**

U13F Poule D

Match n°29746447 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement





**CHALLENGE U11F**

LE 16 novembre 2024 ;  
Début des épreuves 9H30

Centre n° 1  
Ent SSG/SOISY 2  
Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien  
Ent SSG/SOISY; ERMONT AMS 1; ERAGNY AS FC1

Centre n° 2  
FRANCONVILLE FC 1  
Stade Jean Rolland, 112 rue des pommiers saulniers, Franconville  
FRANCONVILLE FC 1 ; TAVERNY COSMO 1 ; ST OUEN L'AUMONE AS 1

Centre n° 3  
SARCELLES AAS 1  
Stade Léo Lagrange, rue du stade, Sarcelles  
SARCELLES AAS 1 ; CERGY-PONTOISE FC 1 ; ARGENTEUIL RC 1 ; Ent SSG/SOISY 1

Centre n° 4  
ST BRICE FC 1  
Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt, St Brice  
ST BRICE FC1 ; DEUIL-ENGHIEN FC1 ; Ent BEAUMONT-MOURS

Centre n° 5  
GONESSE RC 1  
Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M. Fourneau, Gonesse  
GONESSE RC1; PERSAN US 03 1; HERBLAY ES 1

Centre n° 6  
BELLOY-ST MARTIN ASC 1  
Stade Raymond Fosset, rue Salengro, St Martin du Tertre  
BELLOY-ST MARTIN ASC 1; MERY-MERIEL FC 1; ARGENTEUIL FC 1

**FESTIVAL FOOT U13F**

LE 23 novembre 2024  
Début des épreuves 9H30

Centre n° 1  
DEUIL-ENGHIEN FC1  
Stade Alain Mimoun, rue Guynemer, (4-10 rue de la sourde) Deuil la Barre  
DEUIL-ENGHIEN FC1 ; ERAGNY AS FC 2 ; GONESSE RC 1 ; ARGENTEUIL RC 1

Centre n° 2  
HERBLAY ES 1  
Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay  
HERBLAY ES 1; VIARMES ASNIERES OL 1; ST OUEN L'AUMONE AS 2; MONTMORENCY FC 1

Centre n° 3  
CERGY-PONTOISE FC 1  
Stade des Maradas, 6 passage du Lycée, Pontoise  
CERGY-PONTOISE FC 1; ST PRIX ES 1; TAVERNY COSMO 1; BELLOY-ST MARTIN ASC 1

Centre n° 4  
ERMONT AMS 1  
Stade Auguste Renoir, 20 rue du syndicat, Ermont  
ERMONT AMS 1; MERY-MERIEL CF 1; SARCELLES AAS 1 ; ST BRICE FC 2





Centre n° 5

ERAGNY AS FC 1

Stade de la butte, 79-99 rue de Pierrelaye, Eragny

ERAGNY AS FC 1; PERSAN US 03 1; HERBLAY ES 2 ; SARCELLES AAS 2

Centre n° 6

Ent SSG/SOISY 1

Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien

Ent SSG/SOISY 1 ; ST PRIX ES 2 ; FRANCONVILLE FC 1 ; GROSLAY FC 1

Centre n° 7

ARGENTEUIL FC 1

Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil

ARGENTEUIL FC 1 ; Ent SSG/SOISY 2 ; ADAMOIS OL 1 ; ST BRICE FC 1

Centre n° 8

FOSES FU 1

Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses

FOSES FU 1 ; Ent BEAMONT-MOURS ; CORMEILLAIS ACS 1 ; GARGES LES GONESSES FC 1





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 12 NOVEMBRE 2024

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

## COMMUNIQUÉ

### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





## CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase des 2 clubs ci-dessous :

**Pierrelaye FC** : Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 rue de Malassis, 95480 Pierrelaye – **le vendredi à 21H00**

**Sem Nome FC** : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

## COURRIERS CLUBS

**Avicenne Asc** : Mails du 31-10-24

Réception des feuilles de matchs papier :

Critérium U12 : Avicenne Asc 21 / Persanaise Cfj 22 du 06-10-24

Critérium U12 : Avicenne Asc 22 / Attainville Fc 21 du 12-10-24

Critérium U14 : Avicenne Asc 22 / Attainville Fc 21 du 05-10-24

Critérium U14 : Avicenne Asc 21 / Persanaise Cfj 21 du 13-10-24

**Avicenne Asc** : Mail du 04-11-24

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour votre équipe Senior D1 : **le mercredi à 21H30.**

Accord de la commission

**Paris CDG** : Mail du 04-11-24

Pris note de votre confirmation de demande d'engagement d'une équipe U10 et 1 équipe U12.

La commission a déjà intégré votre équipe U10 sur le plateau U10 du 09-11.

Vous avez l'effectif suffisant pour l'engagement d'une seconde équipe U10 en plateau si vous le désirez.

La commission ne peut valider actuellement l'engagement d'une équipe U12, votre effectif étant insuffisant et les 2 groupes sont complet pour la 1<sup>ère</sup> phase.

Vous aurez la possibilité de confirmer l'engagement d'une équipe U12 pour la 2<sup>ème</sup> phase en Février 2025.

**Pierrelaye Fc** : Mail du 05-11-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Ostermeyer le vendredi 22-11-24 (attestation mairie jointe).

La commission remet la rencontre Senior D2 Gr A contre Parmain Futsal 2 à une date ultérieure.

**Cfj Persanaise** : Mail du 07-11-24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10 pour les plateaux du 09-11 à Avicenne et Villiers le Bel.

**Bezons Futsal Club** : Mail du 11-11-24

Pris note de la modification de Gymnase et d'horaire pour vos équipes Senior D1 et D2 :

Gymnase Jean Moulin, 51<sup>ter</sup> rue Francis de Pressensé, 95870 Bezons : **le dimanche à 18H25**

Accord de la commission.

**Sem Nom Fc** : Mail du 11-11-24

Pris note de votre impossibilité de transmettre la feuille de match n° 28913846 du 09-11-24 contre My Sarcelles 1.

Merci de transmettre au DVOF le score de la rencontre.

**My Sarcelles Futsal** : Mail du 11-11-24

Pris note du score de la rencontre n° 28913846 du 09-11-24 contre Sem Nome Fc

Sem Nome Fc1 : 1 But

My Sarcelles Futsal : 7 Buts





**Les Sportifs de Garges** : Mail du 11-11-24

Réception feuille de match papier : critérium U12 du 10-11 contre Sannois Fce.

**Cfj Persanaise** : Mail du 12-11-24

Réception des feuilles de matchs papier :

Critérium U12 : Persanaise Cfj 21 / Persanaise Cfj 22 du 10-11-24

Critérium U14 : Persanaise Cfj 21 / Asf Argenteuil 21 du 10-11-24

## 1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ

### SENIOR D2

**Match n° 28914027** : Goussainville Fc 2 / Cergy-Pontoise Fc 1 du 09-11-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc 1

Goussainville Fc 2 : **5 Buts 3 points**

Cergy-Pontoise Fc 1 : **0 But -1 Point**

Cergy-Pontoise Fc 1 : **Amende : 30€**

## FORFAIT GÉNÉRAL

### SENIOR D1

**Match n° 28913494** : Sannois Fce 1 / Attainville Futsal C 2 du 09-11-24

Lecture du rapport de l'arbitre. Absence de l'équipe Sannois Fce 1

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Sannois Fce 1 entraînant le forfait général de l'équipe

Attainville Futsal C 2 : **5 Buts 3 Points**

Sannois Fce 1 : **0 But -1 Point**

Sannois Fce 1 : **Amende : 45€**

### SENIOR D2

**Match n° 28914029** : Montigny Lvdb 2 / Gonesse Rc 1 du 09-11-24

Lecture du rapport de l'arbitre. Absence de l'équipe Gonesse Rc 1

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Gonesse Rc 1 entraînant le forfait général de l'équipe

Montigny Lvdb 2 : **5 Buts 3 Points**

Gonesse Rc 1 : **0 But -1 Point**

Gonesse Rc 1 : **Amende : 45€**





## MATCHS REMIS

### SENIOR D2

Match n° 28913852 : Pierrelaye Fc 2 / Parmain Futsal As 2 : le vendredi 20-12-24 à 21H00

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM U12

Match n° 29763943 : Attainville Fc 21 / Fc VLB 21 du 09-11-24

### CRITÉRIUM U14

Match n° 29764194 : Fc VLB 21 / Avicenne Asc 22 du 09-11-24

Match n° 29764195 : Garges Djibson Asc 21 / Attainville Fc 21 du 10-11-24

Match n° 29947461 : Sannois Fce 21 / Sportifs de Garges 21 du 10-11-24

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM U12

Match n° 29763961 : Asf Argenteuil 21 / Fc VLB 21 du 06-10-24

### CRITÉRIUM U14

Match n° 29764216 : Garges Djibson Asc 21 / Avicenne Asc 21 du 06-10-24





## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE du 1<sup>er</sup> TOUR

Les rencontres du 1<sup>er</sup> tour auront lieu :

Semaine **46** du **11-11** au **17-11-24**

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	29865623	SEM NOME FC 1	DEUIL-ENGHIEN FC 1	Le Samedi 16-11 à 18H00
2	29865624	BEZONS SPORTING CLUB	FUTSAL CLUB VLB 1	Le Mardi 12-11 à 20H30
3	29865625	ARNOUVILLE USC 1	GONESSE RC 1	<b>Forfait de Gonesse Rc</b>
4	29865626	FOOT INDOOR LOISIR 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Le Samedi 16-11 à 12H30
5	29865627	PARMAIN FUTSAL AS 1	SANNOIS FCE 1	<b>Forfait de Sannois Fce</b>
6	29865628	MONTIGNY LVBD 1	MY SARCELLES FUTSAL 1	Le Samedi 16-11 à 19H15
7	29865629	PIERRELAYE FC 1	COMBO FUTSAL 1	Le Vendredi 15-11 à 21H00

Suite forfait général de l'équipe de Gonesse Rc, l'équipe d'Arnouville Asc est qualifiée pour le tour suivant.

Suite forfait général de l'équipe de Sannois Fce, l'équipe de Parmain Futsal As est qualifiée pour le tour suivant.

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal – Asf Argenteuil - Attainville Futsal C – Bezons Futsal Club – Osny United - Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Avicenne Asc – Eaubonne Csm – Garges Djibson Asc 2 - Goussainville FC – Marcouville City Cpa 2 - Montmagny Asfs – Montmorency Futsal

#### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





## COUPE COMITÉ FUTSAL

### TIRAGE 1/8 DE FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :  
Semaine 48 du 25-11 au 01-12-24

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	29955579	GARGES DJIBSON ASC 3	PIERRELAYE FC 2	Le Dimanche 01-12 à 14H00
2	29955580	AVICENNE ASC 2	MY SARCELLES FUTSAL 2	Le Mercredi 27-11 à 21H30
3	29955581	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	AFS VAUREAL 2	Le Samedi 30-11 à 17H30
4	29955582	ASF ARGENTEUIL 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Le Dimanche 01-12 à 18H30
5	29955583	MONTIGNY LVB 2	MONTMAGNY ASFS 2	Le Samedi 30-11 à 17H15
6	29955584	MONTMORENCY FUTSAL 2	COMBO FUTSAL 2	Le Samedi 30-11 à 13H00
7	29955585	MARCOUVILLE CITY CPA 3	BEZONS FUTSAL CLUB 2	Le Samedi 30-11 à 20H00
8	29955586	PARMAIN FUTSAL AS 2	GOUSSAINVILLE FC 2	Le Vendredi 29-11 à 21H00

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

#### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





## PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.**

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

### 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

#### PLATEAUX U10 des 09 et 10-11-24

**Asf Argenteuil** : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 10-11-24.

**Avicenne Asc** : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 10-11-24.

### 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

#### PLATEAUX U10 des 05 et 06-10-24

**Asf Argenteuil** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-10-24 à Attainville Futsal

### 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

#### PLATEAU U8 du 13-10-24

**Asf Argenteuil** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 13-10-24.





## PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°2 - Week-end des 16 et 17 Novembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Dimanche 17 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h00)</b>			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	7	Persanaise Cfj (1 & 2) Afs Vauréal 1 Asf Argenteuil (1 & 2) Ermont Ams (1 & 2)
<b>Dimanche 17 Novembre 2024 (coup d'envoi à 10h00)</b>			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	8	Les Sportifs de Garges 1 Avicenne Asc (1 - 2 & 3) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1 Persanaise Cfj (3 & 4)
<b>Journée N°3 - Week-end des 30 et 01 Décembre 2024</b>			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Samedi 30 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h30)</b>			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	7	Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal 1 Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1 Persanaise Cfj (1 & 2)
<b>Dimanche 01 Décembre 2024 (coup d'envoi à 09h30)</b>			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	8	Avicenne Asc (1 - 2 & 3) AsF Argenteuil (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3 & 4)

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U7 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 14 et 15-12-24
- ✓ Week-end des 25 et 26-01-25





## PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°3 - Week-end des 23 et 24 Novembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Samedi 23 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)</b>			
<b>Attainville Futsal</b>	<b>Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville</b>	<b>6</b>	<b>Attainville Futsal 1 Asf Argenteuil (1&amp;2) Afs Vauréal 1 Persanaise Cfj (3&amp;4)</b>
<b>Samedi 23 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)</b>			
<b>Garges Djibson Asc</b>	<b>Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse</b>	<b>6</b>	<b>Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1&amp;2) Ermont Ams (1&amp;2) Futsal Club VLB 1</b>
<b>Dimanche 24 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h00)</b>			
<b>Persanaise Cfj</b>	<b>Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan</b>	<b>6</b>	<b>Persanaise Cfj (1&amp;2) Avicenne Asc 3 Paris CDG 1 Les Sportifs de Garges (1&amp;2)</b>

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U10 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 07 et 08-12-24
- ✓ Week-end des 18 et 19-01-25

*Prochaine Réunion lundi 18-11-24 à 18H30*





# COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Lacour – Letellier – Plassart.

## FORMATION

La CDIF en partenariat avec la CDA organise une formation  
"ARBITRE OCCASIONNEL"



La CDIF vous invite à une session de formation « Arbitre occasionnel » le mardi 19 novembre 2024 à 19h00 au DVOF.

Coût de la formation : **Gratuite**

Lieu : Siège du District – 6, avenue du Bosquet – 95560 Baillet en France

Pour vous inscrire : envoyez un mail au [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr) en mentionnant le Club – nom et prénom des participants ainsi que le numéro de licence.

## FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.





La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)**

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

### FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

### FMI

**« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »**

**EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE**

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.





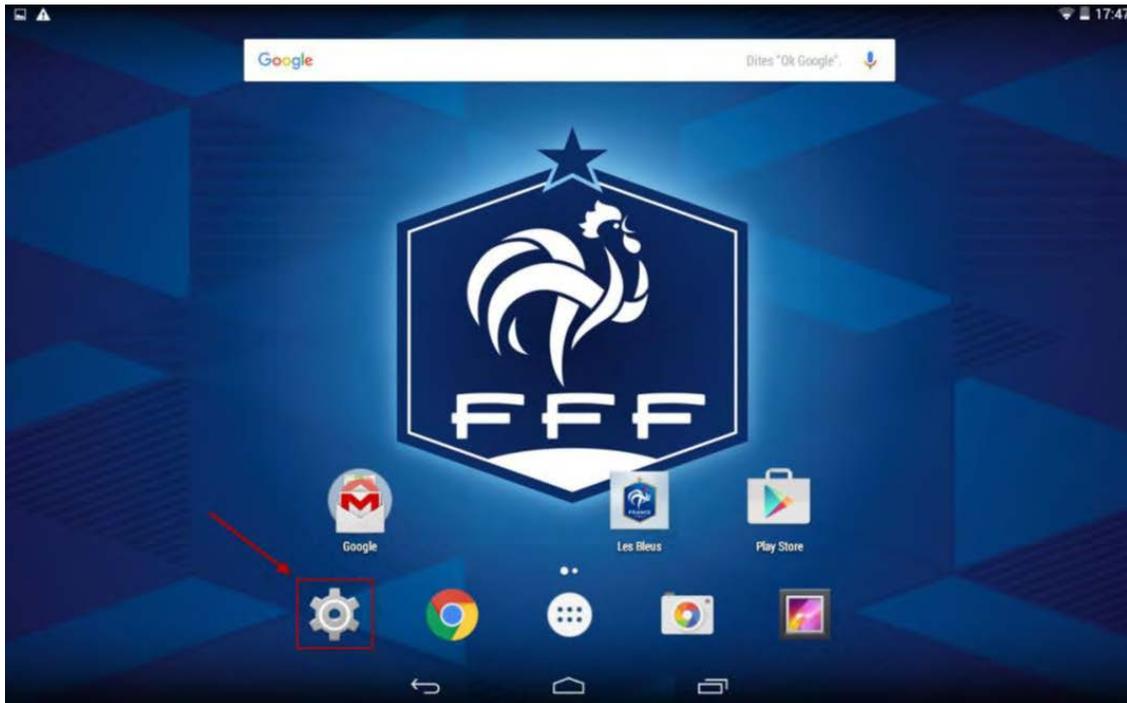
## Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

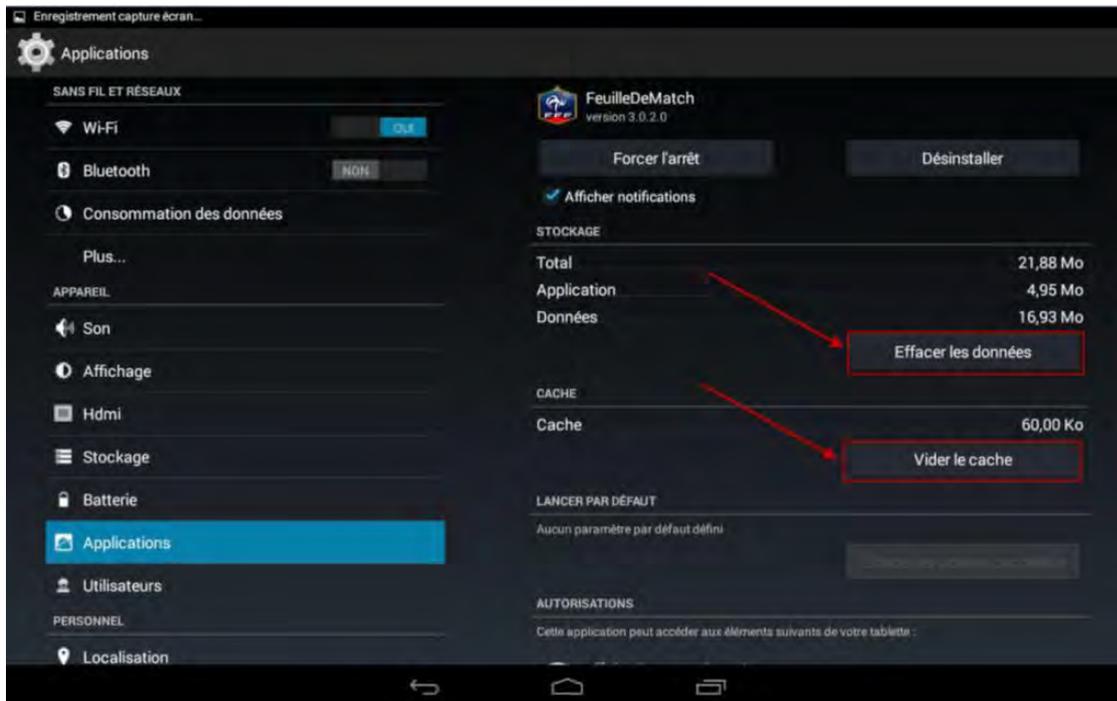


☞ Sélectionnez Application puis Feuille de Match





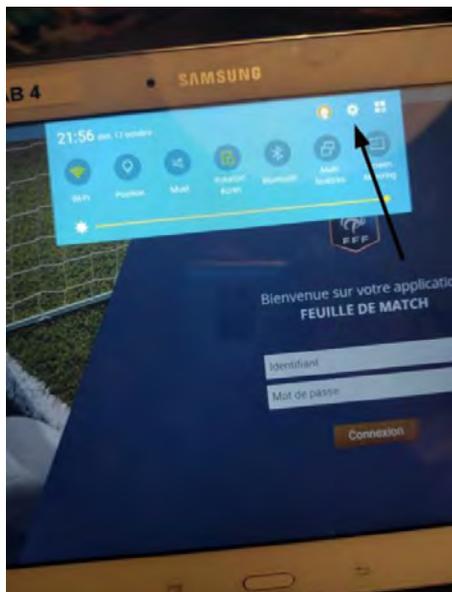
☞ Effacer les données et vider le cache



☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

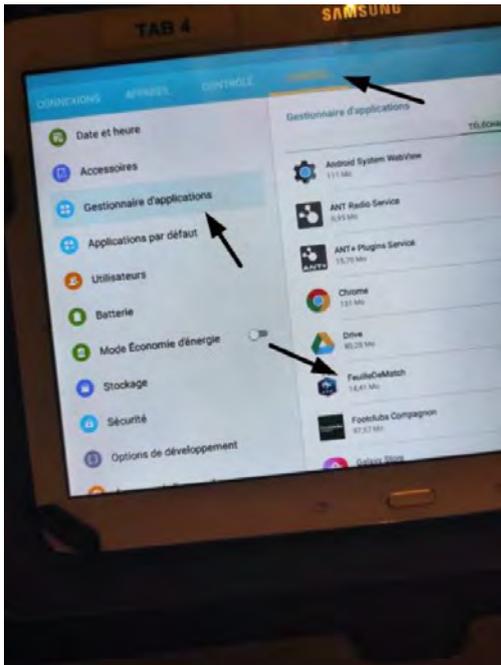
## AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

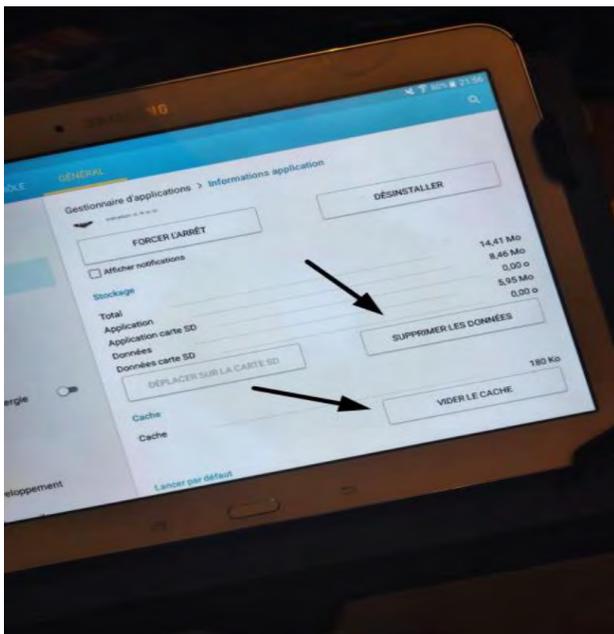




☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



☞ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes.

## RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Lacour – Letellier – Da Mata – Plassart.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

### Article 3.4

#### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

#### **Ville de FOSSES : NNI 952500101.**

La CDTIS 95 a pris contact avec le propriétaire du Stade Auguste DELAUNE et à demander les documents nécessaires au classement de cette installation.

#### **Ville de LE THILLAY : NNI 956120102**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a repris contact avec la mairie pour obtenir les documents nécessaires au classement de l'installation.

#### **Ville de PIERRELAYE : NNI 954880101**

La CDTIS 95 a pris contact avec le propriétaire du Stade Auguste DELAUNE et à demander les documents nécessaires au classement de cette installation.

#### **Ville de SAINT BRICE : NNI 955390101, 955390102 et 955390103**

La CDTIS 95 prendra prochainement rendez-vous pour un relevé photométrique en vue du classement de l'éclairage.





La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.  
Remerciements.

**RAPPEL**

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



# COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2024

Présents : Mme ESCROIGNARD,  
MM. BLONDEAU (Président), FOURMAN, DIAZ (Comité), MESMIN (DVOF)

Excusés : MM. COKGUL, BARBERON

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

## ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

## CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2024/2025 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

## CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2024 / 2025 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

## DEMANDE DES POINTS DE BONUS

MONTSOULT BAILLET US

Votre courriel du 06 novembre 2024

SENIORS D4 Poule C





Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 20/10/2024 & Match du 03/11/2024

Votre courriel du 06 novembre 2024

#### **ANCIENS D2 Poule B**

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 13/10/2024 & Match du 03/11/2024

## **AFFECTATION DES POINTS DE MALUS<sup>1</sup>**

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

#### **A. S. ERAGNY F. C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur hors action de jeu, lors du match N° 28352908 du 20/10/2024

#### **A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28436008 du 13/10/2024

#### **A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE**

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28426670 du 13/10/2024

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant envers joueur pendant la rencontre, lors du match N° 28426670 du 13/10/2024

---

<sup>1</sup> Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 24/09/2024 au 29/10/2024 et des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 30/09/2024 au 29/10/2024.





L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28426670 du 13/10/2024

**ADAMOIS O.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 28947024 du 6/10/2024

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28426672 du 13/10/2024

**ARGENTEUIL F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 2894702 du 22/9/2024

**ARNOUVILLE F. A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Comportement grossier envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28352827 du 13/10/2024

**ATTAINVILLE FUTSAL C.**

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers officiel, lors du match N° 28913477 du 21/9/2024

**AUVERS ENNERY F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28947420 du 6/10/2024

**BEAUCHAMP A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Propos grossiers après la rencontre, lors du match N° 28436007 du 13/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28435956 du 20/10/2024

**BEZONS U. SECTION OM.**

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28941113 du 28/9/2024

**CERGY PONTOISE F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28947163 du 20/10/2024

**CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé à l'encontre d'un joueur, lors du match N° 28352951 du 22/9/2024

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28947421 du 6/10/2024

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28942277 du 12/10/2024

**CORMEILLAIS A.C.S.**

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers adversaire, lors du match N° 28944401 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28351889 du 6/10/2024

**COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY**

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28944406 du 6/10/2024

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28947287 du 6/10/2024

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28944412 du 20/10/2024

**DOMONT F.C.**

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements avec circonstances aggravantes- refus de se rendre aux vestiaires, lors du match N° 28893920 du 20/10/2024

**ECOUEEN F.C.**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule E est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28943930 du 5/10/2024





L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Propos injurieux sur joueur pendant la rencontre, lors du match N° 28352563 du 13/10/2024

**ENTENTE SPORTIVE HERBLAY**

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28947339 du 22/9/2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28944923 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Comportement excessif en dehors de la rencontre envers joueur, lors du match N° 28436007 du 13/10/2024

**ERMONT AM. S.**

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28424835 du 6/10/2024

**FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Récidive d'avertissements, lors du match N° 28352951 du 22/9/2024

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28941113 du 28/9/2024

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité sur un joueur avec circonstance aggravante, lors du match N° 22429282 du 28/9/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28382958 du 13/10/2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28944614 du 20/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28352907 du 20/10/2024

**FOOTBALL CLUB MERY MERIEL**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28352248 du 20/10/2024





L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité, insultes sur adversaire et crachat sur joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 28944925 du 6/10/2024

**FOSSÉS F. U.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28899001 du 20/10/2024

**FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.**

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28893916 du 6/10/2024

**FRANCONVILLE F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur hors action de jeu, lors du match N° 28944409 du 20/10/2024

**GARGES LES GONESSE F.C.M.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28947075 du 22/9/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28352241 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28352295 du 13/10/2024

**GONESSE R.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements avec circonstances aggravantes pour propos déplacés, lors du match N° 28352505 du 6/10/2024

**GOUSSAINVILLE F.C.**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28943415 du 21/9/2024

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28429280 du 28/9/2024



L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Bousculade volontaire avec circonstances atténuantes en ripostant à un acte de brutalité d'un adversaire en vue de l'éloigner, lors du match N° 28944925 du 6/10/2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Faute grossière envers joueur, lors du match N° 28944925 du 6/10/2024

#### **GROSLAY F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28352554 du 22/9/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Propos excessif et déplacé envers officiel, lors du match N° 28352554 du 22/9/2024

#### **GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28434967 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28434967 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28435021 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28434977 du 20/10/2024

#### **JOUY LE MOUTIER F.C.**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28942996 du 28/9/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28351891 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28351946 du 13/10/2024

#### **MAGNY EN VEXIN F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28435728 du 20/10/2024



**MARLY LA VILLE E.S.**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule E est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28943923 du 28/9/2024

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28947026 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Coup envers joueurs hors action de jeu, lors du match N° 28352563 du 13/10/2024

**MONTMAGNY FOOTBALL CLUB**

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Récidive d'avertissements, lors du match N° 28424747 du 22/9/2024

**MONTMORENCY F.C.**

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28429190 du 28/9/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28434976 du 20/10/2024

**MONTSOULT BAILLET US**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Récidive d'avertissements, lors du match N° 28435018 du 22/9/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28434968 du 6/10/2024

**NEUVILLE S/OISE A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28435015 du 22/9/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28435953 du 20/10/2024

**OSNY F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Récidive d'avertissements, lors du match N° 28351937 du 22/9/2024



L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28942029 du 12/10/2024

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28943970 du 19/10/2024

#### **PIERRELAYE FOOTBALL CLUB**

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28914018 du 25/9/2024

#### **PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.**

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28426617 du 6/10/2024

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28426617 du 6/10/2024

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28426670 du 13/10/2024

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28426619 du 20/10/2024

#### **PUISEUX LOUVRES 95 F.C.**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule E est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers joueur, lors du match N° 28943970 du 19/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité de joueur sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 28352908 du 20/10/2024

#### **RACING CLUB D'ARGENTEUIL**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur, lors du match N° 28885880 du 28/9/2024

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28947033 du 20/10/2024

#### **ROISSY EN FRANCE U.S.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur hors action de jeu, lors du match N° 28945628 du 20/10/2024



**S. F. C. CHAMPAGNE 95**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Propos grossiers et injurieux envers adversaire, lors du match N° 28347467 du 22/9/2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2024 pour le motif : Demande d'évocation, inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match, lors du match N° 28946648 du 22/9/2024

**SANNOIS ST GRATIEN ENT.**

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28944542 du 20/10/2024

**SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.**

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28424701 du 6/10/2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur hors action de jeu, lors du match N° 28945628 du 20/10/2024

**ST BRICE F.C.**

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28942264 du 28/9/2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 28944921 du 6/10/2024

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28942274 du 12/10/2024

**ST OUEN L'AUMONE A.S.**

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28939956 du 5/10/2024

**ST PRIX E.S.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 28947024 du 6/10/2024

**THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.**

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers officiel, lors du match N° 28947467 du 22/9/2024





L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/10/2024 pour le motif : Propos grossiers et blessants envers officiel pendant la rencontre avec circonstance aggravante., lors du match N° 28435950 du 20/10/2024

**U. S. PERSAN 03**

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28944972 du 22/9/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/9/2024 pour le motif : Anéantissement d'une action de but, lors du match N° 28351940 du 22/9/2024

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28947156 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28351888 du 6/10/2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 28351942 du 13/10/2024

**VAUREAL F. C. M.**

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28947288 du 6/10/2024

**VIARMES ASNIERES OL.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/10/2024 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements avec circonstances aggravantes pour propos déplacés, lors du match N° 28352770 du 6/10/2024

**CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

- Jeudi 9 janvier 2025
- Jeudi 13 février 2025
- Jeudi 13 mars 2025
- Jeudi 10 avril 2025
- Jeudi 15 mai 2025
- Jeudi 5 juin 2025

*Sous réserve de modifications ultérieures*





# Challenge Fair-Play Equipe 2024

## SENIORS M & F

### TOTAL POINTS BONUS /

Au 7 novembre 2024

# 2025



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
OSNY F.C.	1	0	1
CORMEILLAIS A.C.S.	2	0	2
JOUY LE MOUTIER F.C.	3	0	3
U. S. PERSAN 03	5	0	5

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	0	3
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	4	0	4
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	5	0	5

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	1	0	1
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	4	0	4
MONTSOULT BAILLET US	4	0	4

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
U. S. PERSAN 03	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	1	0	1
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
DEUIL ENGHIEEN F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	0	0	-
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHIEEN F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	3	0	3
GONESSE R.C.	2	0	2
ECOUEEN F.C.	3	0	3
MARLY LA VILLE E.S.	7	0	7

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
DOMONT F.C.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
FOSSSES F. U.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	0	0	-
FOSSSES F. U.	2	0	2
VIARMES ASNIERES OL.	2	0	2
ARNOUVILLE F. A.S.	6	0	6

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
MONTSOULT BAILLET US	0	2	- 2
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
DOMONT F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	2	0	2

F : équipe forfait général



# Challenge Fair-Play Equipe

## U18 U16 U15

**TOTAL POINTS BONUS / MALUS**  
Au 7 novembre 2024

2024



2025 EKINSPO



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	0
ECOUE F.C.	0	0	0
ERMONT AM. S.	0	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
ST BRICE F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	1	0	1
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	2	0	2
ADAMOIS O.	5	0	5
ST PRIX E.S.	7	0	7

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
ECOUE F.C.	0	0	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	0
MONTMORENCY F.C.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	4	0	4
FRANCONVILLE F.C.	7	0	7

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	0
ADAMOIS O.	0	0	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
MONTMORENCY F.C.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
CERGY PONTOISE F.C.	1	0	1
U. S. PERSAN 03	2	0	2
ROISSY EN FRANCE U.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	0
ADAMOIS O.	0	0	0
ERMONT AM. S.	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	0
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
ST PRIX E.S.	0	0	0
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	1	0	1

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	0
COURDIMANCHE A.S.	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	0
MONTSOULT BAILLET US	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	2	0	2

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	0
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
U. S. PERSAN 03	1	0	1
ST BRICE F.C.	6	0	6
GOUSSAINVILLE F.C.	8	0	8
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	10	0	10

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
ECOUE F.C.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	1	0	1
U. S. PERSAN 03	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	1	0	1

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	0
EZANVILLE ECOUE U.S.	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	0
FOSSES F. U.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	0
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE	1	0	1
AUVERS ENNERY F.C.	2	0	2
THILLY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	5	0	5

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	0	0
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE	0	0	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	0
ECOUE F.C.	0	0	0
FOSSES F. U.	0	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	0
PONTOISIENNE J.S.	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0

U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	3	0	3

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
FRETTOISE E.S.	0	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS	0	0	0
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
MENUCOURT A.S.	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	0
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
ROISSY EN FRANCE U.S.	7	0	7
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	7	0	7

U15 DEPARTEMENTAL 1 / B	M	B	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
THILLY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	2	0	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	6	0	6
JOUY LE MOUTIER F.C.	F	F	F

F : équipe forfait général



# Challenge Fair-Play Equipe 2024 U14

## TOTAL POINTS BONUS / Au 7 novembre 2024

# 2025



U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOUEU F.C.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
U. S. PERSAN 03	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	1	0	1
BEZONS U. SECTION OM.	2	0	2

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	0	2
PARMAIN A.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
U. S. PERSAN 03	0	0	-

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	0	-
EZANVILLE ECOUEU U.S.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ECOUEU F.C.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
OSNY F.C.	2	0	2

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	0	-
EZANVILLE ECOUEU U.S.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
ST BRICE F.C.	6	0	6

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
OSNY F.C.	2	0	2
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-

U14 DEPARTEMENTAL 4 / E	M	B	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
ECOUEU F.C.	3	0	3
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-

Notre partenaire  
FAIR - PLAY



EKINSport



F : équipe forfait général



# Challenge Fair-Play Equipe

## CDM ANCIENS FUTSAL

### TOTAL POINTS BONUS / MALUS

# 2024

---

# 2025



Au 7 novembre 2024

CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ASSOCIATION SPORTIVE TOHO	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
MACCABI SARCELLES	0	0	-
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
ADAMOIS O.	1	0	1
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	6	0	6
<b>PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
PARMAIN A.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
VALLEE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	2	0	2
DOMONT F.C.	3	0	3

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	2	0	2

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ERMONT AM. S.	3	0	3

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
MONTSOULT BAILLET US	0	2	- 2
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-

F : équipe forfait général

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
A. S. C. AVICENNE	0	0	-
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
COMBO FUTSAL	0	0	-
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
MONTIGNY LVDB	0	0	-
OSNY UNITED	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
ATTAINVILLE FUTSAL C.	4	0	4
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
SEM NOME FC	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	0	0	-

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COMBO FUTSAL	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
MONTIGNY LVDB	0	0	-
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-

**NOTRE PARTENAIRE FAIR-PLAY**



**EKINSPOUR**



Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15